



# Demande de carte d'identité (CNIÉ)

## **MAIRIE**

Place Roger Salengro  
69150 Décines-Charpieu

- ▶ Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h15, 13h30-17h ;  
Mardi : 8h30-12h15, 13h30-18h15  
Jeudi : 13h30-17h
- ▶ Accueil : 04 72 93 30 30



**Retrouvez toute les infos  
en ligne sur**

- ▶ [www.decines-charpieu.fr](http://www.decines-charpieu.fr)  
Rubrique : espace citoyen



## Demande

de carte d'identité (CNIE)

### **MAIRIE**

Place Roger Salengro

69150 Décines-Charpieu

► Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h15, 13h30-17h ;

Mardi : 8h30-12h15, 13h30-18h15

Jeudi : 13h30-17h

► Accueil : 04 72 93 30 30

### ***De quoi s'agit-il ?***

- Ce titre est un document d'identité et de voyage. Il est obligatoire, même pour une personne mineure, de détenir un titre d'identité pour voyager et effectuer certaines démarches administratives.
- Le titre même périmé, permet également de certifier son identité. La CNIE (Carte Nationale d'Identité Electronique) a une durée de validité de 10 ans pour toute personne (majeure et mineure).

### ***Qui ?***

- Toute personne mineure (accompagnée du représentant légal) ou majeure de nationalité française.
- La présence pour les enfants est obligatoire lors du dépôt de dossier par contre elle n'est pas indispensable lors du retrait du titre pour les enfants de moins de 12 ans.

### ***Quand***

- Toute l'année

### ***Délais estimatifs ?***

- Le délai d'obtention de la CNIE varie en fonction du nombre de demandes.

### ***Comment ?***

- Faire sa pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- Prendre rendez-vous au service Etat Civil/ Formalités, via le Portail Citoyen [www.decines-charpieu.fr](http://www.decines-charpieu.fr)

### ***Coût ?***

- La première demande d'une carte d'identité, ainsi qu'une demande de renouvellement sont gratuites.
- En cas de perte ou de vol, la démarche coûte 25 euros en timbres fiscaux.
- Vous pouvez vous procurer les timbres fiscaux, lors de la pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr), auprès d'un buraliste ou du trésor public ou par achat électronique sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

### ***Pièces à fournir ?***

- Votre pré-demande.
- Tout document avec photo émanant d'une administration publique.
- Tout justificatif de domicile de moins d'un an (originaux de factures eau, électricité, gaz, Impôts-quittances de loyer émanant de l'organisme bailleur...).
- Photo aux normes de moins de 6 mois obligatoirement pour les personnes mineurs et moins de 2 ans pour les personnes majeures (sinon, rejet de demande par la préfecture).
- Lors du dépôt de dossier vous devrez apporter l'ancien titre, en cas de perte ou de vol, vous devrez fournir la déclaration correspondante.

**Attention : Pour le retrait du nouveau titre, vous devrez impérativement nous remettre l'ancien titre.**